Bulletin

MUNICIPAL

2022

Trentels -Ladignac

TRENTELS-LADIGNAC

34 rue de la Mairie
47 140 TRENTELS

Tél: 05 53 41 60 72

mairie.trentels@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

le mardi :
de 9h à 12h et de 14h à 16h30

et les vendredi et samedi
de 9h à 12h

Sommaire

- Le mot du Maire p. **3**
- État civil 2021 p. **4**
- Pôle Bâtiments Voirie Réseaux p. **5**
- Pôle Économie et Agriculture p. **6**
- Pôle Vie Associative p. **7**
- Pôle Affaires Scolaires Enfance Jeunesse p. **8**
- Pôle Tourisme p. **11**
- Pôle Finances p. **12**
- Cantines scolaires de Trentels Ladignac p. **13**
- Bibliothèque municipale p **14**
- Association des parents d'élèves p **15**
- La SCIC du Quartier Rural en Transition de Lustrac p **16**
- Association Familles Rurales -Trentels -Ladignac p **17**
- Comité paroissial de Trentels-Ladignac p **18**
- Boule de Trentels - Ladignac p. **21**
- Nom des voies de Trentels p. **22**
- Association Plein Vent p **24**
- Jumelage Perbais-Trentels-Ladignac p. **25**
- Les obligations des propriétaires p. **26**
- Informations Pratiques p. **34**

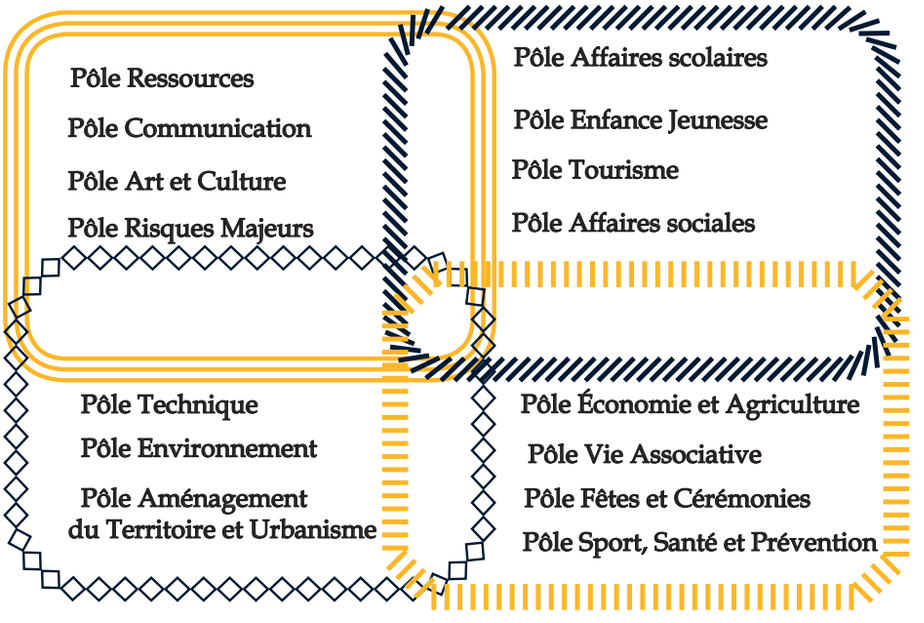

Les commissions du Conseil Municipal

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

A nouveau, cette année, je n'aurai pas le plaisir de vous accueillir dans notre salle des fêtes pour le traditionnel rendez-vous des vœux, la situation sanitaire nous contraignant une fois de plus à être prudents.

C'est pourtant pour nous l'occasion de faire un point tous ensemble sur la vie de notre commune et de ce que nous avons vécu pendant ces douze derniers mois.
L'équipe municipale et moi-même avons œuvré pour votre bien-être et certains projets que nous avions envisagés ont vu le jour. Cette année a malheureusement, vous le savez tous, été entachée par des difficultés de différents ordres qui ont perturbé toute la commune.

Nous avons tout d'abord subi au mois de février, de fortes précipitations, des crues du Lot, tout cela occasionnant d'importants dégâts sur le chemin de halage à Lustrac. Après plusieurs échanges entre les services de l'état et le SMAVLOT, les travaux de remise en état réalisés ont pu intégralement être couverts par une dotation de solidarité nationale.
Ce fut ensuite au mois avril, un épisode de gel conséquent qui impacta les exploitations et les entreprises agricoles dont l'activité principale, comme chacun le sait, consiste à la culture et au conditionnement de fruits ou de céréales.
Puis des perturbations climatiques entraînant d'importantes pluies sur notre commune au mois de septembre, impactèrent nos villages notamment Ladignac. À la suite de ces problèmes, il a fallu étudier le périmètre des travaux à envisager pour essayer de contrer d'éventuelles récidives. Nous avons diligenté dès le mois de novembre une étude montée par des spécialistes dans le domaine dont nous attendons l'analyse. Il faudra passer par une deuxième phase d'étude et de relevés (topographiques et hydrologiques) pour obtenir des préconisations de travaux et leurs montants financiers.

Comme vous le savez, le budget communal n'est pas extensible et il devient de plus en plus difficile d'obtenir les aides nécessaires pour certains projets.

L'équipe municipale et moi-même sommes riches de cette énergie qui émane de notre collaboration et nous allons continuer, chaque jour, de cette nouvelle année à travailler à œuvrer pour le bien vivre dans notre commune.

Le projet phare que nous avons choisi de lancer en 2022/2023 sera de sécuriser les abords de l'école de Trentels par l'aménagement d'un parking et la mise aux normes de l'arrêt bus.

Nous soutenons également les initiatives des associations, qui sont très actives sur la commune.
Plusieurs associations existent depuis des années et apportent à nos habitants la possibilité d'exercer leur activité sportive ou culturelle en toute proximité. Nous allons prochainement enregistrer la création d'une nouvelle association de randonnées.

Depuis le mois de novembre, Monsieur Guillaume Faucher Kinésithérapeute s'est installé sur notre commune à la maison des loisirs de Lustrac. Cela a été pour nous l'opportunité d'apporter un service à nos administrés.

Dès la rentrée scolaire de septembre 2021, l'équipe municipale a tenu à mettre en place la tarification sociale pour la restauration scolaire, permettant ainsi l'accès à une alimentation équilibrée à l'ensemble des enfants des deux écoles.

Ainsi, notre commune se porte bien, même si elle a souffert de quelques maux habituels comme des dégradations de matériels et de diverses incivilités. Aussi, je remercie toute l'équipe municipale pour son implication dans chaque dossier. Nous formons tous ensemble une force de proposition et d'action toujours dans la bonne humeur et dans l'efficacité. Je souhaite remercier l'ensemble du personnel communal qui, chaque jour, avec des moyens toujours plus réduits, fait un travail remarquable. Chaque service est très investi dans la bonne marche de notre commune et nous pouvons compter sur les compétences de chacun.

Cette année a donc été marquée par des difficultés, mais aussi par la solidarité qui a pu naître de ces moments. L'important dans nos petits villages est de conserver un lien fort entre nous, comme dans une famille. Dans notre société où l'individualisme se développe, nous devons travailler tous ensemble à préserver tout ce qui fait le bien-être de notre commune.

Chers habitants,

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite une très belle année 2022 sur notre commune. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que notre commune reste le foyer chaleureux que vous connaissez.

Bonne année à tous !

Lionel PAILLAS

État civil 2021

NAISSANCES

Le Conseil Municipal adresse tous ses voeux aux parents de :

Elio TASCON, né le 28 janvier 2021

Naomie CHABAIL, née le 09 mai 2021

Louise THUMEREAU LABORIE, née le 09 mai 2021

Lyana COUDERC, née le 24 août 2021

Iris THUMEREAU, née le 26 novembre 2021

Estéban LASCOU, né le 09 décembre 2021

MARIAGES

Le Conseil Municipal adresse ses meilleurs voeux de bonheur et félicitations à :

M. Philippe LESPES et Mme Viviane LE TURDU (07 avril 2021)

M. Rachid LAMRANI et Mme Soukaïna OUAZIDI (12 juin 2021)

M. Cyril PORCO et Mme SOPHIE BRINIS (03 juillet 2021)

DECES

Le Conseil Municipal renouvelle ses condoléances aux familles de :

M. Jean-Pierre LABADIE, décédé le 06 janvier 2021

Mme Marie-Thérèse CASSAIGNE née CASSAGNE, décédée le 26 mars 2021

M. Yvan CASSAGNE, décédé le 26 mars 2021

M. Félix SKAPSKI, décédé le 1er avril 2021

Mme TROUPEL née SAUTET Andrée, décédée le 07 août 2021

M. Robert MARTINET, décédé le 27 septembre 2021

Mme Françoise MILLET, décédée le 10 novembre 2021

M. François LEYMOND, décédé le 20 novembre 2021

Au dernier recensement 2017, la population de Trentels-Ladignac était de 899 habitants.

Pôle Bâtiments Voirie Réseaux

Travaux réalisés en 2021 :

Bâtiments :

- Remplacement de la chaudière gaz de la salle de Lustrac.
- Remplacement de la chaudière gaz de l'école de Ladignac.
- Rénovation complète de l'appartement de l'école de Trentels (peintures, sols chambres, salle de bains, cuisine aménagée). Le logement est loué depuis la fin janvier 2022.
- Travaux de rénovation de 3 chalets au camping.

La quasi-totalité de ces travaux a été réalisée par les agents municipaux Franck Constantin avec l'aide de Fanny Peccolo.

Voirie :

- Travaux de réparation et stabilisation de bordures et caniveaux dans le bourg de Trentels sur la D911.
- Installation d'une barrière devant la salle des fêtes pour limiter les incivilités autour des containers.
- Pose de bordures et aménagement devant la mairie avec installation de panneaux d'affichage et nouvelles boîtes aux lettres.
- Travaux suites aux différents épisodes climatiques, crue et inondations :
  - o Réfection du chemin d'accès aux berges qui avait été dégradé par la crue du début d'année.
  - o Hydrocurage complet des réseaux d'eau pluviale dans les bourgs de Ladignac et Trentels.
  - o Curage de fossés à Ladignac, Chemin de Couziot, …

Chantiers jeunes :

- Aménagement de massifs au lotissement Bouteille par 8 jeunes de la communauté de communes avec l'aide de Fanny Peccolo.

Matériel :

- Acquisition d'un tracteur équipé d'un plateau de coupe et d'un broyeur. Ce tracteur pourra tracter la balayeuse en toute sécurité.

Adressage :

- Fin de l'opération de normalisation de l'adressage. Il reste une dizaine de numéros à distribuer pour les dernières adresses créées (attente livraison).

Etudes :

- Une mission de Maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études AC2i pour la sécurisation de la traversée du bourg de Trentels.
- Une étude hydraulique complémentaire sur le secteur de Piquemolle à Ladignac a été engagée à la suite de l'épisode pluvieux exceptionnel du mois de septembre, afin de trouver des solutions pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

Défense Extérieure Contre l'Incendie :

- Afin de se mettre en conformité avec la règlementation, une mission a été demandée à la SAUR pour la réalisation du schéma de la défense incendie de la commune.
- Mise en place de deux poteaux incendie (1 sur le parking de la salle des fêtes de Trentels et 1 dans le lotissement de Ladignac)

La commission bâtiment vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022

Pôle Économie et Agriculture

Société ou Nom propre	Activité	Contact/Mail	Téléphone
AFM Elec	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	Franck Mazour	05 53 01 03 16
Artisan du Végétal	Aménagement paysager	Adèle Manenc	06 79 31 19 97
Biasiori & Fils	Dépannage, vente TV, électroménager, informatique, climatisation	*contact@etsbiasori.fr*	05 53 41 60 29
Chabail William	Charpente, ossature bois		07 78 20 75 97
Cheval Nature de Rivalet	Ecurie de soins, accueil de chevaux en convalescence	Amandine Laine	06 17 22 71 25
Collié Jean-Claude	Charpente, couverture		05 53 41 60 66
Couderc Damien	Maçonnerie générale et gros oeuvre	*damiencouderc@sfr.fr*	06 46 43 01 68
CROBAM	Construction d'ouvrages d'art	*contact@crobam.fr*	05 53 71 21 86
Cynoplanet	Educateur comportementaliste canin	Richard Bonnor	06 25 37 52 59
Delpech Jean-Luc	Entretien parcs et jardins		06 82 55 04 37
Desprat Pépinière	Pépiniériste, vente aux professionnels	Christophe Desprat	05 53 41 60 74
DSP Auto	Garage automobile	*dspauto.jerome@orange.fr*	05 53 41 64 25
Duffa Environnement	Elagage, travaux forestiers	*duffa.alain47@orange.fr*	06 72 27 60 36
Ecuries de la Garenne	Centre équestre	Elise Robette	06 23 14 43 01
Elevage du Panjshir	Elevage équin	Patricia Antenet	06 85 17 88 49
EROC	Mécanique de précision	*eric.germain@eroc.eu*	05 53 41 70 26
Faucher Benoît	Masseur-Kinésithérapeute, Rééducateur vestibulaire, Ostéopathe	Prise de rendez-vous possible sur : *www.maiia.fr*	06 52 10 20 46
Ferme Bio de Capellet	Fruits et viande BIO	Mathilde Lacassagne	06 68 41 70 72
Filhol Alain	Sonorisation, éclairage		06 11 93 30 56
Gîtes de Lanave	Gîtes	*www.lanave47.free.fr*	06 21 89 23 20
Gîtes des Ondes	Gîtes	**www.tourisme-lotetgaronne.com/hebergements-locatifs/le-gite-des-ondes/**	05 53 71 53 58
Gîtes La Granja	Chambres d'hôtes et gîtes	M. et Mme De Laever	06 38 52 63 79
Gîtes Rive du Lot	Gîtes		06 88 49 08 52
La Fontaine	Chambres d'hôtes	*www.tourisme-fumel.com/fr/fiche/chambres-dhotes/la-fontaine*	06 69 13 42 94
Lambert Motoculture	Vente, réparation, maintenance	*lambert47@wanadoo.fr*	05 53 41 60 15
Langlois Jérôme	Terrassement		05 53 49 01 74
Le Fer Autrement	Fabrication meubles et objets en métal	Francis Irrmann	06 11 90 13 99
Le Lacet Génial	Vente en ligne de lacets élastiques	*www.lacetgenial.com*	/
Le Rucher de Sandra	Vente de miel	Sandra Renoulleau	06 23 14 43 01
Macalli Christophe	Boulangerie, épicerie, tabac, journaux, Relais Poste		05 53 41 61 09
Marrot Nicolas	Electricité, plomberie, balnéothérapie	*eurl.marrot@orange.fr*	06 60 60 99 35
Ollier Christine	Elevage et dressage de chiens truffiers	*masderognard@gmail.com*	06 08 02 92 30
Patrick Pose	Stores intérieurs et extérieurs	Patrick Messines	06 09 70 48 09
Pension Féline de la Source	Pension pour chats	Véronique Bonnor	06 34 41 11 15
Pousse-Pousse Libre Service	Légumes BIO	Gabin Laville	07 61 05 33 22
Projet Travaux 47	Construction, aménagement, rénovation d'habitat ou d'espaces professionnels	Laure et Nicolas Gabarroche *projettravaux47@orange.fr*	06 32 04 48 55
Séchet Philippe	Maçonnerie générale et gros œuvre		05 53 40 13 93
Taxi Jérôme	Taxi toutes distances, transport médical		06 15 42 43 71 06 24 44 48 01
TP Proxi Service 47	Dépannage engins de travaux publics sur sites	Guy Kerever	06 72 46 56 12
Transports Papion	Transport routier de fret	*papion.transp@wanadoo.fr*	05 53 41 60 97
Usinage Prestations Services	Réparation de machines, équipements mécaniques, tournage, fraisage, chaudronnerie, tuyauterie…	Simon Teytaut	06 14 60 30 33

Pôle Vie Associative

ASSOCIATION	Président(e)	Contact mail	Téléphone
Anciens Combattants	J. Lambert	/	**06 70 07 38 01**
Amitié Perbais-Trentels	ML. Lambert	**marylin.lambert@gmail.com**	**06 88 49 08 52**
Familles Rurales	O. Baillargues	/	**06 16 56 16 17**
La Boule de Trentels	JM. Delpont	**poutot2@wanadoo.fr**	**06 88 56 32 04**
Le Trèfle	D. Dessendre	**dan.nic@wanadoo.fr**	**06 74 48 45 41**
Parents d'élèves	V. Delbuguet	**verod47@gmail.com**	**06 07 61 91 60**
Plein Vent	V. Gorny	**plein-vent-trentels@hotmail.fr**	**06 71 12 69 24**
Société de chasse Trentels-Ladignac	E. Germain	**eric.germain@eroc.eu**	**06 82 05 25 58**
Tennis -Club Trentels-Ladignac	JP Da Silva	**jeanpaul.dasilva@orange.fr**	**06 87 42 46 69**
Union Sportive TL XIII	N. Cassagne/ J. Guardini	**mathildelambrot@gmail.com** **j.guardini@orange.fr**	**07 84 56 37 02** **06 17 72 50 21**

Pôle Affaires Scolaires Enfance Jeunesse

Écoles

D'un protocole sanitaire à l'autre, l'année scolaire a cette année encore été impactée par la crise sanitaire covid 19 !
L'équipe enseignante et le personnel municipal ont tout organisé au fur et à mesure des annonces gouvernementales pour que l'apprentissage n'en soit pas bouleversé.
Merci à toutes et tous.

Pour l'école maternelle de Ladignac
Madame LEFEBVRE Sylvie, directrice
2 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), MACIAS Hélène et LAZARO Martine se partagent le temps scolaire pour seconder Madame LEFEBVRE Sylvie

- Toute petite section (TPS): 2 élèves
- Petite section (PS): 8 élèves
- Moyenne section (MS): 17 élèves

=> Joindre l'école maternelle de Ladignac : 05 53 41 60 39
ec.mat.ladignac@ac-bordeaux.fr

Pour l'école primaire de Trentels
Madame JOLY Céline, directrice
- Grande section (GS): 7
Les élèves de GS ont été accueillis à Trentels pour la seconde année, Lucas LIBBRECHT a été recruté en CDD pour aider à l'encadrement.
- CP: 7
- CE1: 2
Madame PORTET Valérie
- CE2 : 4
- CM1 : 9
- CM2 : 7

=> Joindre l'école élémentaire de Trentels : 05 53 41 61 66
ec.elem.trentels@ac-bordeaux.com

Les rythmes scolaires
Semaine à 4 jours : lundi/mardi/jeudi/vendredi
Temps scolaire pour les 2 écoles : 9h-12h et 13h30-16h30

La garderie
Est un service municipal ouvert aux enfants scolarisés fréquentant les écoles de Trentels et Ladignac. A Trentels la garderie est assurée par Madame MAZZONI Laurence
A Ladignac par l'ATSEM de service
Les horaires de garderie sont communs aux 2 écoles : 7h30-9h00 et 16h30-18h30

Pour rappel :

En fin de maternelle, « le billet du maire » disponible en mairie est nécessaire pour l'inscription à l'école élémentaire de Trentels.

Attention, l'inscription n'est pas automatique.

Pôle Affaires Scolaires Enfance Jeunesse

Transports scolaires

Transport vers le Collège de Penne d'Agenais : s'adresser au SIVU
(Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Transports Scolaires)
12 avenue de la Libération 47 140 Penne d'Agenais au 05 53 41 68 99.

Transport vers le Fumélois ou le Villeneuvois : s'adresser à la Mairie de Monsempron-Libos au 05 53 71 11 56.

Petite Enfance

Le guichet Unique
Est un service à destination des parents pour toutes informations concernant l'accueil des jeunes enfants.
C'est un service associé au Relais Petite Enfance (anciennement RAM ou Relais Assistantes Maternelles) de chaque secteur :
À Fumel, au Pôle Petite Enfance - 3 passage Paul Froment - 05 53 75 05 71
À Penne d'Agenais, à côté de la crèche - Lieu dit Ferrié - 05 53 71 16 91
Lorsque les parents se présentent au Guichet Unique, ils reçoivent l'information sur 2 modes d'accueil : collectif ou individuel. Au cours de cet entretien, l'écoute des parents est essentielle pour les accompagner au mieux dans le choix du mode d'accueil.
Un dossier d'inscription en crèche et la liste des assistantes maternelles du secteur concerné, fumélois ou pennois, leur est remis.

L'accueil chez une assistante maternelle
Les parents qui souhaitent confier leur enfant à une assistante maternelle reçoivent une information détaillée :
- Remise de la liste des assistantes maternelles
- Les particularités de ce mode d'accueil
- La relation employeur/salarié
- Explication du contrat de travail pour l'emploi d'une assistante maternelle
- La convention collective applicable
- Une estimation des coûts peut être envisagée
- Les formalités administratives
- Les aides financières possibles

Ensuite, les parents contactent directement les assistantes maternelles afin de choisir la personne qui correspondra le mieux.
Le Relais Petite Enfance reste l'interlocuteur privilégié pour toute aide concernant ce mode d'accueil.

Dans tous les transports scolaires :

Le port du gilet jaune de sécurité est obligatoire.
Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire

L'accueil en crèche

3 crèches sont implantées sur le territoire Fumel Vallée du Lot :

Celles de Fumel et de Penne D'Agenais sont gérées par la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, celle de Cazideroque est en gestion associative par DSP (délégation de service public).
- Crèche La Souris Verte - Passage Paul Froment – Fumel
05 53 71 09 82 – creche.souris-verte@orange.fr
- Crèche Pomme d'Happy – Lieu dit Ferrié – Penne d'Agenais
05 53 49 22 51 – pommedhappy@cc-dufumelois.fr
- Crèche Caziminu's - CAP CAZI Association Familles Rurales – Le bourg
47370 Cazideroque - 05 53 40 77 49 – caziminus@capcazi

2 possibilités :
1/Les parents peuvent faire une pré-inscription sur le site de la CAF « monenfant.fr »
Dans ce cas, un message est transmis automatiquement au Guichet Unique, la responsable contacte les parents et leur propose un entretien.
2/ Les parents contactent directement le Guichet Unique par téléphone ou en visite spontanée.
Dans les 2 cas, un dossier d'inscription leur est remis.
Le dossier complété est à remettre au Guichet Unique à partir du 4ème mois de grossesse.
Après vérification, un récépissé de dépôt atteste la remise du dossier, complet ou incomplet.

La commission d'attribution des places en crèche

Afin d'accorder des places de manière équitable, la décision est prise en commission.
Celle-ci est composée d'élus, des directrices de crèche et des responsables du Guichet Unique.
Elle se réunit le 2ème lundi de chaque mois impair.
Après présentation des disponibilités exactes des crèches, la commission étudie chaque dossier en détail, afin de répondre le plus justement aux besoins des familles.
Dans la semaine qui suit la réunion, les parents sont informés de la décision par courrier ou par mail.

**La commission vous présente ses Meilleurs Vœux,
que cette nouvelle année vous apporte
tout ce que vous souhaitez !**

Pôle Tourisme

CAMPING DU HAMEAU DE LUSTRAC

3 ÉTOILES

Chalets
(ouverts toute l'année)

Basse saison 2022

Du 1er janvier 2022 au 1er avril 2022
Du 1er octobre2022 au 31 décembre 2022

Forfait 3 nuits « Week-end »: 150 €
Jour supplémentaire (uniquement si disponibilité) : 70 €

Moyenne saison 2022

Du 02 avril au 1er juillet 2022

Forfait 3 nuits « Week-end »: 150 €
Jour supplémentaire (uniquement si disponibilité) : 70 €
Forfait Semaine : 250 €
Forfait Quinzaine : 350 €
Mois : 520 €

Haute saison 2022

Du 02 juillet au 27 août 2022
Forfait 3 nuits « « Semaine » : 200 €
Forfait 3 nuits « Week-end »: 200 €
Jour supplémentaire (uniquement si disponibilité) : 70 €
Forfait Semaine : 450 €

Moyenne saison 2022

Du 27 août au 30 septembre 2022
Forfait 3 nuits « Week-end »: 150 €
Jour supplémentaire (uniquement si disponibilité) : 70 €
Forfait Semaine : 250 €
Forfait Quinzaine : 350 €
Mois : 520 €

Location entreprise

(saisonniers et salariés en déplacement)

Du 02 avril 2022 au 1er juillet 2022
Et du 27 août 2022 au 30 septembre 2022

Emplacement camping
(ouvert Du 02 juillet au 27 août 2022)

Tarifs été 2022 (par jour) :
1 emplacement + 1 véhicule : 4€
1 branchement électrique : 4€
Campeurs (par jour):
Adultes : 3.50€
Enfants de moins de 7 ans : 2.50€
Chien et chat : 1.00€

Taxe de séjour : 0,40 € par personne et par nuitée (adulte + de 18 ans)
Durée du séjour maximal : 2 mois consécutifs.

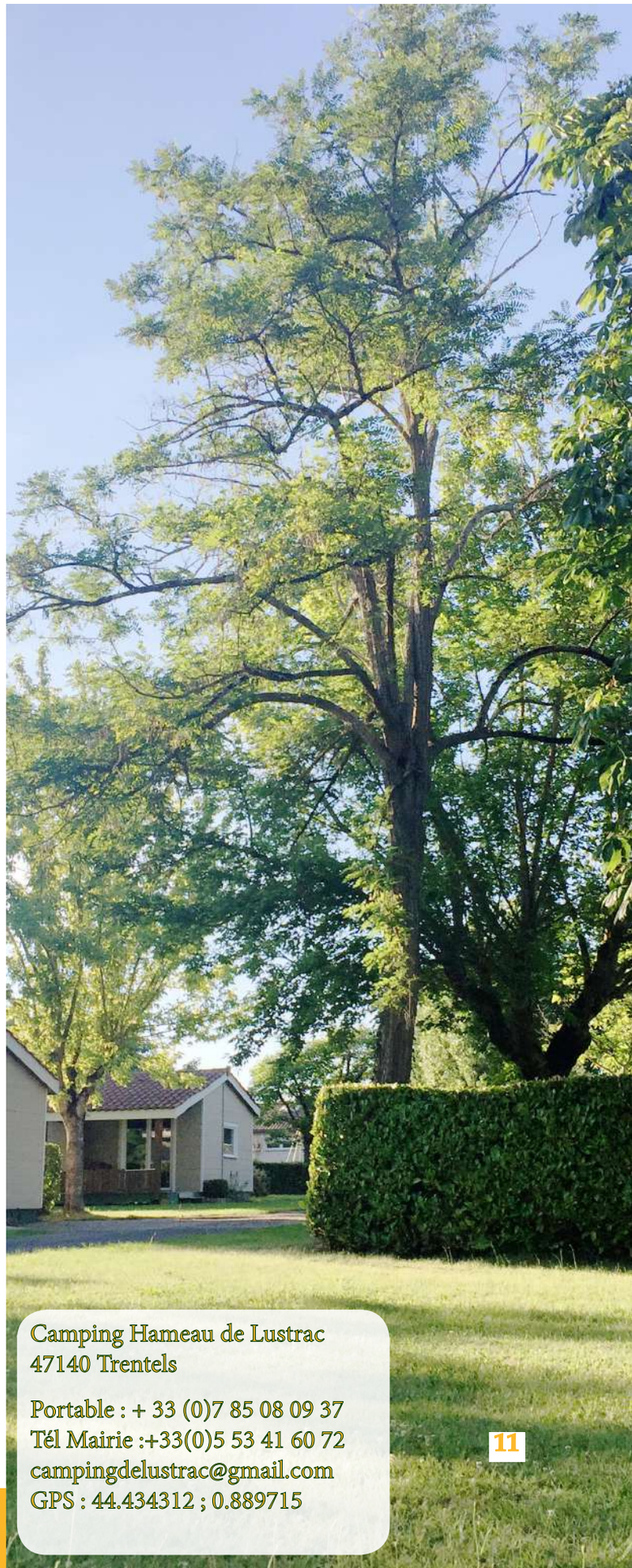

Camping Hameau de Lustrac
47140 Trentels

Portable : + 33 (0)7 85 08 09 37
Tél Mairie :+33(0)5 53 41 60 72
campingdelustrac@gmail.com
GPS : 44.434312 ; 0.889715

Pôle Finances

L'année 2021 a été à nouveau largement marquée par la crise sanitaire, mais aussi par des successions d'intempéries.
Les organisations communales ont dû faire face à toutes ces perturbations qui ont impacté une fois de plus nos finances.
Ces Dépenses non prévues ont dû être intégrées à notre budget prévisionnel pour répondre aux différents aléas de la vie communale. Les comptes ont été arrêtés au 15 décembre 2021.
Les différents tableaux ci-dessous font état de ce qui a été réalisé au cours de cette année.

Dépenses de fonctionnement		***Dépenses d'investissement***	
Désignation	***Montant***	***Désignation***	***Montant***
Charges à caractère général	203 704,00 €	Emprunts et dettes assimilés	26 452,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	249 385,00 €	Immobilisations incorporelles	480,00 €
Autres charges de gestion courante	106 844,00 €	Immobilisations corporelles	191 842,00 €
Charges financières	3 972,00 €	Autres immobilisations financières	44 000,00 €
Charges exceptionnelles	50,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 908,00 €	Opérations patrimoniales	32 255,00 €
Atténuations de produits	180,00 €		
Dépenses imprévues	1 325,00 €		
Virement à la section d'investissement	51 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	**620 368,00 €**	**TOTAL DEPENSES**	**297 029,00 €**

Recettes de fonctionnement		***Recettes d'investissement***	
Désignation	***Montant***	***Désignation***	***Montant***
Produits des services, domaine et ventes diverses	40 720,00 €	Virement de la section de fonctionnement	51 000,00 €
Impôts et taxes	302 191,00 €	Produits des cessions d'immobilisations	9 500,00 €
Dotations, subventions et participations	153 436,00 €	Dotations, fonds divers et reserves	25 500,00 €
Autres produits de gestion courante	32 087,00 €	Subventions d'investissement reçues	17 764,00 €
Atténuation de charges	100,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 908,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	89 834,00 €	Opérations patrimoniales	32 255,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00 €	Emprunts et dettes assimilés	33 600,00 €
		Excédent d'investissement reporté	123 502,00 €
TOTAL RECETTES	**620 368,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**297 029,00 €**

La commission finances vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

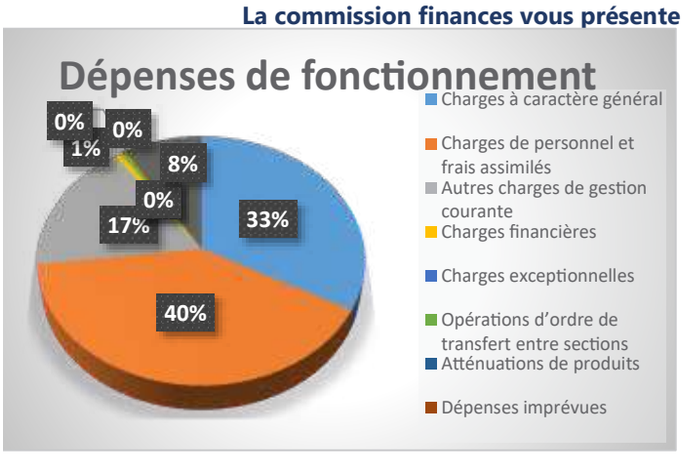

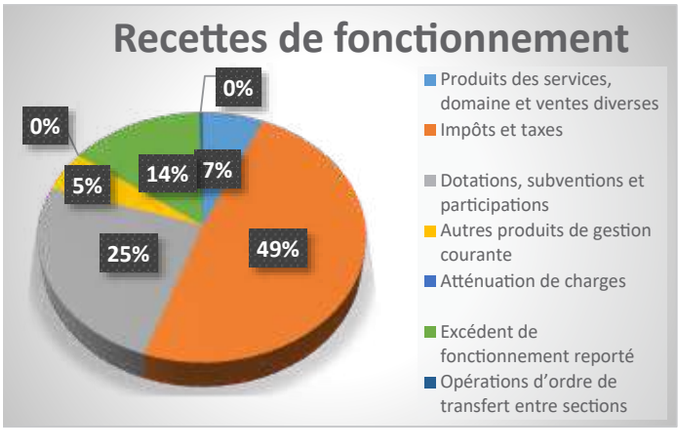

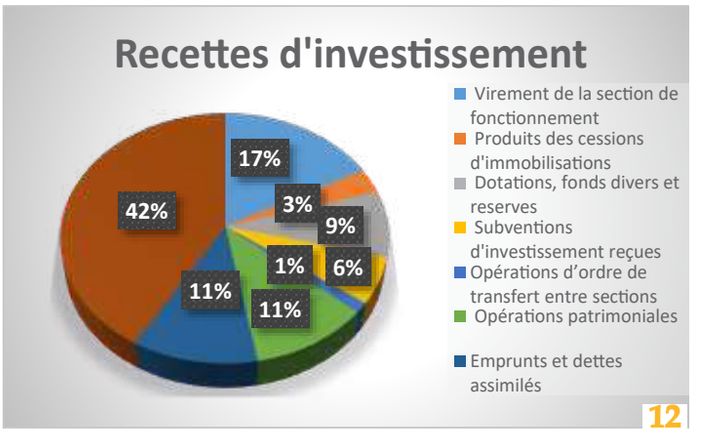

Cantines scolaires de Trentels Ladignac

Quelques changements à la cantine

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation sur les marchés publics la Mairie a repris, depuis le 01 janvier 2021 la gestion en son sein de la restauration scolaire des écoles de Trentels et Ladignac. Pour les personnels, Aline Boris et Janique Langlois, rien ne change mais elles sont intégrées dans le personnel municipal.
Les tarifs ont été maintenus et pour la plus grande partie des enfants il a été proposé une tarification sociale à 1 euro ou à 0.80 euro en fonction du quotient familial. Pas de surcoût pour la Mairie, qui a obtenu une aide triennale du ministère des solidarités et de la santé.
L'objectif d'une cantine scolaire est de proposer des menus adaptés aux besoins nutritionnels des enfants. L'alimentation d'un enfant doit lui apporter des aliments de bonne qualité pour répondre à ses besoins de croissance. Elle doit être équilibrée, variée et fractionnée en ration. C'est pourquoi nous avons pris l'attache d'une diététicienne, Caroline CHANUT diététicienne à Penne d'Agenais pour nous aider dans ce travail.
Il est important de savoir que la fréquence de présentation des plats doit être respectée afin de préserver l'équilibre alimentaire selon les principes suivants :

- proposer quatre ou cinq plats à chaque déjeuner, dont nécessairement un plat principal comprenant une garniture, et un produit laitier
- respecter les exigences minimales de variété des plats servis
- mettre à disposition des portions de taille adaptée
- définir les règles adaptées pour le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces

Aujourd'hui, soucieux de proposer toujours plus des produits de qualités nous souhaitons développer des partenariats avec des producteurs locaux.

Bibliothèque municipale

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

En 2021, la bibliothèque a été heureuse de pouvoir vous accueillir, même si, entre confinement, passe sanitaire et gestes barrières, tout n'a pas été simple.

Mais l'équipe des bibliothécaires bénévoles ne s'est pas laissée abattre et, après un stage de «re-lookage», a entrepris un réaménagement des locaux afin d'offrir aux adhérents, écoliers et visiteurs un lieu plus agréable, clair et aéré.

La Médiathèque départementale qui supervise les bibliothèques a permis à trois bénévoles de suivre une formation «Gestion d'une petite bibliothèque» afin d'actualiser les pratiques et de les adapter à l'évolution des publics. Ainsi, grâce à son aide, nous proposerons plus de mangas, genre très apprécié des adolescents (plus ou moins jeunes…)

Enfin nous avons pu de nouveau, avec l'implication des maîtresses, accueillir les élèves des écoles maternelle et primaire. Ce partage autour des livres et albums est toujours un grand plaisir. Plaisir que nous avons pu retrouver au Marché de Noël au cours duquel ont été lus des contes de… Noël.

Le Conseil Municipal nous attribue chaque année, en tant que service public, une dotation de cinq cents euros pour abonder le fonds propre de la bibliothèque. Cette somme nous permet d'acquérir des nouveautés à chaque rentrée littéraire et quelques livres en cours d'année. Des titres récents vous attendent ainsi que de nouveaux prêts de la Médiathèque ; vous pouvez aussi nous faire part de vos desiderata, et nous essaierons de les satisfaire.

Quelques titres parmi les derniers achats :

Pour cette nouvelle année nous espérons vous accueillir de nouveau les mardis après-midi et nous retrouver, quelques samedis après-midi, autour d'animations : café lecture, Printemps des poètes en mars… Nous vous tiendrons informés par Illiwap et par courriel.

La bibliothèque municipale est installée dans le bâtiment de la mairie, elle est actuellement ouverte le samedi de 9h à 12h, l'inscription et les prêts sont gratuits.

Toute l'équipe vous souhaite une très bonne année 2022 !

"Mais soudain,
l'aube nous appartient.
Sans savoir à quoi cela tient,
nous agissons.
Sans savoir à quoi cela tient,
nous avons tenu bon"

Amanda Gorman

Association des Parents d'Élèves

Cette année encore, nous n'avons pas pu organiser tout ce que nous souhaitions pour les enfants des écoles de Trentels et Ladignac. Mais ce n'est pas grave, le principal est de leur faire plaisir dès qu'on le peut.
Et pour cela, nous avons participé aux financements des activités et sorties des écoles :

- Atelier Théâtre pour la classe des CE2-CM1-CM2,
- Sortie aux jardins de Limeuil pour l'école de Trentels,
- Sortie à St Robert pour l'école de Ladignac,
- Achats de friandises pour le carnaval (cette année, chaque école a organisée son carnaval en interne)
- Livres et gourmandises distribué par le Père Noël dans chaque école.

Pour financer ces projets, nous organisons des manifestations. Malheureusement, nous n'avons pas pu cette année encore reprogrammer notre randonnée, mais si le contexte nous le permet, nous essaierons d'en proposer une au printemps.

Cependant, nous avons participé au marché de Noël organisé par l'Association de jumelage Perbais Trentels-Ladignac, ce qui nous a permis de tenir un stand de sapins et un stand de décorations réalisées par des parents d'élèves.

Nous espérons pouvoir reprogrammer des manifestations courant 2022, en attendant, tous les membres de l'A.P.E. vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) du Quartier Rural en Transition de Lustrac

De l'association Les Amis de Lustrac à la SCIC du Quartier Rural en Transition

Pour les Amis de Lustrac, l'année 2021 a été l'année de la métamorphose ! En effet, le 18 décembre, une assemblée générale extraordinaire a statué sur la transformation de l'association en **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** (SCIC), la SCIC du Quartier Rural en Transition de Lustrac.
Une SCIC est une entreprise coopérative à capital variable qui a pour objet «la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale».
Cinquante-deux personnes morales ou physiques ont ainsi souscrit des parts, pour constituer un capital initial de 176 000€. Elles seront rejointes très bientôt par la commune de Trentels : son conseil municipal a en effet voté le 10 décembre dernier l'entrée au capital de la SCIC, ce qui lui permet de participer à la dynamique du projet.

Mais quel est ce projet d'intérêt collectif ? Développer sur un terrain de 4ha, jouxtant le hameau de Lustrac, un quartier rural, qui sera à la fois un lieu d'habitation pour une quinzaine de foyers, et un lieu d'activités se voulant au service du développement soutenable du territoire : Centre d'Ecoconstruction, de Ressources et de Formation (CERF), animations et événements publics autour de la transition écologique et sociétale, accueil de stagiaires et de visiteurs en habitats légers et de loisir, pôle alimentaire (point de distribution de produits locaux, atelier de transformation mutualisé) visant à contribuer à un système alimentaire local respectueux du vivant.
A l'heure actuelle, le plan d'aménagement de la parcelle et un nouveau permis de construire pour le CERF sont en instance d'être déposés, grâce à un travail de longue haleine avec notre architecte Bernard Boulangeot, et avec l'aval de l'architecte des bâtiments de France – le château de Lustrac n'est pas loin ! Une dizaine de foyers sont positionnés pour rejoindre la zone d'habitation. La fin de l'hiver 2022 marquera le lancement d'une campagne de financement participatif, pour collecter une partie des fonds nécessaires aux premières phases de construction.

Un premier chantier viendra agrémenter ce début d'année, permettant à l'équipe porteuse du projet de venir à la rencontre de ses concitoyens : la plantation, le **dimanche 20 février**, de 400 plants pour constituer une haie champêtre en bordure du terrain, et ainsi commencer à « habiller » ce quartier.
Toutes les bonnes volontés et curieux sont les bienvenus pour mettre les mains dans la terre, déguster une bonne soupe et venir discuter avec nous.

Au programme : **Accueil à partir de 10h, inauguration officielle de 4 arbres symboliques à 11h45 suivi d'un repas partagé, et poursuite des plantations jusqu'à 17h.**
Nous croisons les doigts pour que le beau temps soit au rendez-vous !
Pour toutes informations écrivez-nous sur : contact@lustrac-en-transition.coop.

L'association des Familles Rurales de Trentels-Ladignac

PROGRAMME DES ACTIVITES 2022

Tous les Lundis de 20h30 à 22h30:
Initiation à la danse de salon et danse moderne

Tous les Jeudis de 19h30 à 20h30:
Cours de Gymnastique
Vous avez perdu de la souplesse venez faire de la gymnastique
vous retrouverez du bien être !

Journée cuisine menu d'un pays européen : la Pologne
Lundi 21 février 2022 à la Salle des Fêtes de Trentels

Thé dansant avec l'orchestre «Alexis musette»
à la Salle des Fêtes de Trentels
Dimanche 13 novembre 2022

L' association vous souhaite une bonne année 2022.

Comité paroissial de Trentels - Ladignac

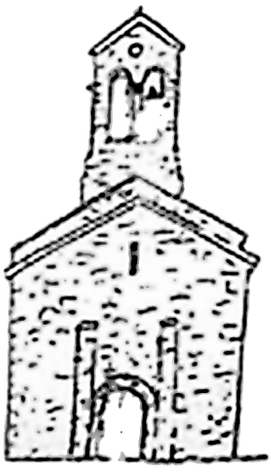

PAROISSE
SAINT JACQUES EN VALLEE DU LOT

« A l'aube de l'année 2022, le Père Faustin NKOLO MVONDO et la communauté des chrétiens de Trentels-Ladignac vous présentent leurs vœux les plus chaleureux. »

Publication de l'encyclique «Laudato si» du pape François.
Le sous titre de cette encyclique est : « La sauvegarde de la maison commune », elle est consacrée aux questions environnementales et sociales, à l'écologie intégrale donc à la sauvegarde de la Création. L'Église développe une pensée et des pratiques pour vivre cette écologie intégrale, humaine et matérielle. Notre diocèse, à la demande notre évêque réfléchit à ce sujet et notre paroisse est en train de programmer des initiatives concrètes. Une consultation a été lancée en vue de préparer des journées diocésaines de formation prévues les 4 et 5 février prochain. Nous sommes tous concernés par la sauvegarde de notre maison commune que nous transmettrons à la génération suivante. Pour ceux qui sont intéressés par ce sujet, cette encyclique est à lire et à méditer.

Démarche synodale : Au sein d'un monde qui se fracture dangereusement et qui est entré dans ce que le Pape a osé appeler « une guerre mondiale par morceaux » chaque chrétien est invité à prendre sa place, à être actif. Le bulletin paroissial se fera l'écho des actions mises en œuvre sur notre paroisse suite à ces deux axes de réflexion.

Des nouvelles de notre curé, le Père Faustin NKOLO MVONDO :
Le Père Faustin NKOLO MVONDO, toujours présent au milieu de nous, est venu nous rassembler à plusieurs reprises en célébrant l'Eucharistie à Trentels et à Ladignac. Pour la Toussaint, il a tenu à venir bénir lui-même toutes les tombes de sa grande paroisse - notamment aux cimetières de Trentels et de Ladignac, nous avons été très touchés de son attention à l'égard de nos défunts. On peut le joindre à Saint Sylvestre, 18, rue Pasteur. Tél : 09 50 59 81 61.

Notre Dame de Peyragude:

Jean BIASIORI-POULANGES, notre délégué pastoral, a reçu la responsabilité de l'animation du sanctuaire de Notre Dame de Peyragude. Il est entouré d'une équipe d'une douzaine de bénévoles, dont quelques Trentellois, pour tenir la permanence d'accueil des visiteurs, touristes et pèlerins. Le sanctuaire est ouvert tous les jours de l'année. Une librairie religieuse et historique est ouverte régulièrement d'avril à septembre, vous y êtes les bienvenus. L'histoire de ce sanctuaire est tout à fait intéressante et ce site - grotte et sanctuaire- mérite le "détour".

La prière mensuelle :

Elle a lieu le dernier mercredi de chaque mois à 16h00.
Elle est animée par Madi BIASIORI. Prières, chants et partage d'Evangile suivis d'une collation partagée. Il est vrai que la crise sanitaire a pu perturber quelques-uns de ces rendez-vous mensuels. Marie-Thérèse CASSAIGNE nous a quittés mais le groupe continue et l'accompagne de ses prières.

L'éveil à la Foi :

Elle est proposé aux enfants de 3 à 7 ans par Madame Eliane PAPION (Tél ; 06 99 47 69 39) et Madame Monique CARIMALO (Tél ; 06 73 89 66 90). Il a lieu le dimanche avant et pendant la messe à Saint Sylvestre. Les enfants y découvrent qu'ils sont aimés de Dieu.

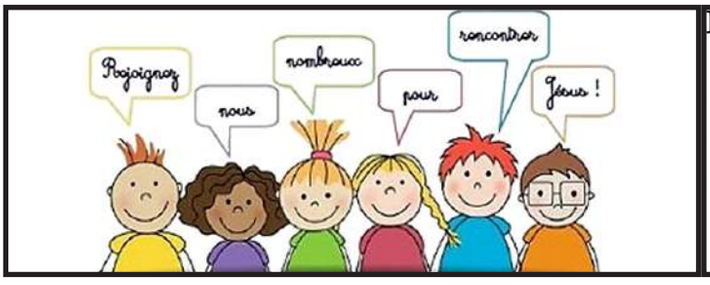

Prochaines réunions les dimanches :

- 9 janvier 2022
- 6 février 2022
- 6 mars 2022
- 10 avril 2022
- 15 mai 2022
- 17 mai 2022

Sacrement d'initiation : Catéchèse.

Prendre contact avec Mme Sylvie ALEJO (06 08 56 89 53) dont l'adresse mail est : gerard.alejo@orange.fr qui assure cette responsabilité à la demande du Père Faustin. Mme Marie-Laure ALBASI (05 53 41 62 15) lui est adjointe. Cette année, les enfants du primaire ont réalisé des carters qui ont été données aux personnes visitées par le service des malades. Les cartes réalisées par les collégiens envoyées à des soldats français en mission à l'étranger

Le Flash-Info, bulletin religieux paroissial :

Il contient les horaires et les lieux des messes, des articles de notre curé et de personnes de notre paroisse, des enseignements du Pape François, des articles sur la Doctrine de l'Eglise.
Nous le trouvons à la boulangerie de Trentels, chez Monsieur MACALLI.

La semaine Sainte à Trentels:

Le chemin de Croix du Vendredi saint, s'est déroulé en l'église de Trentels. Il rappelle le douloureux chemin qui mène le Christ au calvaire, lieu de sa crucifixion et de notre rédemption. Cela nous rend proche de ceux qui souffrent et de ceux qui espèrent.

Le pèlerinage des familles à Ambrus le 12 septembre

Une marche de l'église de Xaintrailles jusqu'à Notre Dame d'Ambrus conclue par une messe puis un spectacle sur le thème «Saint Joseph, père adopté». Une belle journée présidée par notre évêque, Monseigneur HERBRETEAU.

Notre Dame de Peyragude :

- **Notre pèlerinage paroissial à l'Ascension :**

Le pèlerinage de notre paroisse a pu avoir lieu cette année, le jeudi 13 mai : une belle célébration dans un sanctuaire bien rempli.

- **Semaine mariale :**

Beaucoup de monde aussi pour les célébrations du 15 août : procession aux flambeaux du 14 août au soir, messe et procession eucharistique du 15 août, sous la présidence de notre évêque, Mgr Hubert HERBRETEAU.
Le tout animé par le chanteur Jean-Charles SARRAZIN.

Pot de l'amitié :

À Ladignac le 26 juin, un pot de l'amitié a réuni la communauté chrétienne à l'issue de la fête patronale. Un beau moment de partage et de convivialité

Obsèques religieuses :
Le service des funérailles est assuré par le père Faustin avec une équipe composée de Madame DELMAS, Madame BERTHOUMIEUX, Madame CHAUVEZ, Madame CONORT, Madame SIMOUNET, et Sœur FEUVRIER.
Se sont endormis dans l'Espérance de la Résurrection :
A Ladignac : Pierrette RUESGAS 83 ans, André TROUPEL 92 ans, François LEYMON 86 ans, Jeanine COTINET 99 ans, Bernard LACOMBE 79 ans.
A Trentels : Félix SKAPSKI 83 ans, Jackie LIEGEOIS 86 ans, Robert MARTINET 85 ans, Yvette BABOULENE 90 ans, Yvan CASSAGNE 85 ans, Marie-Thérese CASSAIGNE 80 ans, Madeleine POUSSOU 94 ans, Zélie de BAZELAIRE à la naissance.

Baptêmes:
La préparation au baptême des enfants est prise en charge par Madame Danielle MARTINET (05 53 41 60 95).
A été accueilli dans la Communauté des baptisés cette année, à Trentels : Léo PETIT, le 8 mai

Informations pratiques : Madame BERTHOUMIEUX secrétariat Maison Paroissiale,
7 place du 8 mai 1945, Port de Penne, 47140.
Tél : 05 53 41 26 69. mail : paroissesaintjacquesenvalleedulot@orange.fr

Nous remercions Monsieur le Maire et les Conseillers municipaux d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à notre communauté chrétienne
Pour la communauté chrétienne, Odette FABRE et Alix de BAZELAIRE

Boule de Trentels - Ladignac

2021

Ce n'est bien sûr pas l'année dont tout le monde rêvait ; la pandémie a provoqué des conséquences désastreuses sur la vie et les activités de notre association. Annulation en séries de nos concours, plus de rassemblement possible sur le terrain de boules et au club-house ; tout cela a contrarié la convivialité et l'état d'esprit de la BOULE TRENTELS LADIGNAC.

Bien au contraire, une baisse notable du nombre de licenciés est à regretter, en souhaitant que les « amoureux » de la pétanque reviennent vers leur passion que la situation sanitaire se sera améliorée ?

BILAN SPORTIF

- Qualifications aux Championnat de France : FÉLICITATIONS à Christophe LEGROS, Bruno GERARD, Daniel CADET pour leur magnifique titre de Champion du Lot et Garonne en triplette Provençal qui les a qualifiés pour les Championnats de France (non sorti de poule). Bravo à eux pour leur magnifique parcours et merci pour l'honneur qui rejaillit sur l'ensemble du club.
- Championnat/équipes : Seulement 2 équipes engagées en 1ère Division, les résultats ne sont pas bons et les 2 équipes redescendent en 2ème Division. Les équipes proposées étaient trop mixtes du fait du manque de joueurs ce qui explique la redescente des 2 équipes.
- Coupe de France : 1er tour : Victoire sur CLAIRAC 24 à 7
  2ème tour : Défaite devant THOUARS 9 à 22
- Qualifications aux Championnats de France : cette année le nombre de qualification a été très réduit, mais on peut quand même noter la participation de nombreuses équipes avec « en point d'orgue » le titre départemental énoncé plus haut.
- Challenge Bruno ARQUISHE : C'est le seul concours organisé par la BTL cette année et il a vu la victoire d'une équipe du club composée de Partick MORENO et J.Jacques MESPOULHE.

ENTRAÎNEMENTS

L'accès au boulodrome est réservé à ceux qui ont le pass sanitaire

On peut jouer tous les jours sur le terrain de Ladignac ou dans le boulodrome couvert.
Les jours d'entraînements sont les suivants :

- Lundi après midi : 14 h 30
- Mardi soir : 20 h 30
- Mercredi après-midi : 14 h 30
- Vendredi après midi : 14 h 30
- Vendredi soir : 20 h 30

Vous pouvez venir participer, vous y serez très bien accueillis, même si vous êtes « débutants»
Le boulodrome est très bien éclairé
et chauffé, les jours et horaires mentionnés plus haut, s'appliquent même l'hiver.

Un numéro pour des renseignements complémentaires : 06-88-56-32-04

Bonne et heureuse année 2022

Notre triplette Championne du 47
D .CADET - B. GERARD - C .LEGROS

Nos 3 champions récompensés lors de L'Assemblée Générale

Les vainqueurs du Challenge B. ARQUISHE
Les 2 joueurs de gauche :
J.J MESPOULHE Patrick MORENO

Une vue du bureau lors de L'Assemblée Générale

NOM DES VOIES DE TRENTELS

Rep.	Voie
1	Lotissement bouteille
2	Rue de la liberté
3	Avenue de la république
4	Route de l'église
5	Rue de la mairie
6	Route de Lustrac
7	Chemin de Borde haute
8	Chemin de la source
9	Chemin de Couziot
10	Route de France
11	Route de Villeneuve
12	Route du Château de Laval
13	Route de St-Aignan

Rep.	Voie
14	Chemin de bois petit
15	Route de Lafage
16	Route de Jardy
17	Route de Favard
18	Chemin des arts
19	Rue de Piquemolle
20	Lotissement pièce grande
21	Rue des Ondes
22	Impasse des kiwis
23	Chemin de la fontaine
24	Rue de la barrière
25	Place St-Jean-Baptiste
26	Rue du lavoir
27	Rue de Perbais
28	Route de la résitance
29	Chemin du vieux chêne
30	Route du Lot
31	Route de la gare
32	Route du stade
33	Route de fumel
34	Route Napoléon
35	Route de St-Aubin
36	Route de la citadelle
37	Route de Lacay
38	Place St-Christophe
39	Route de Libos

© IGN – SCAN Express 25 2017
© IGN – BD TOPO® 2014
DGFiP EDIGEO T2 2017
CD47 DRHM DSIAN novembre 2018

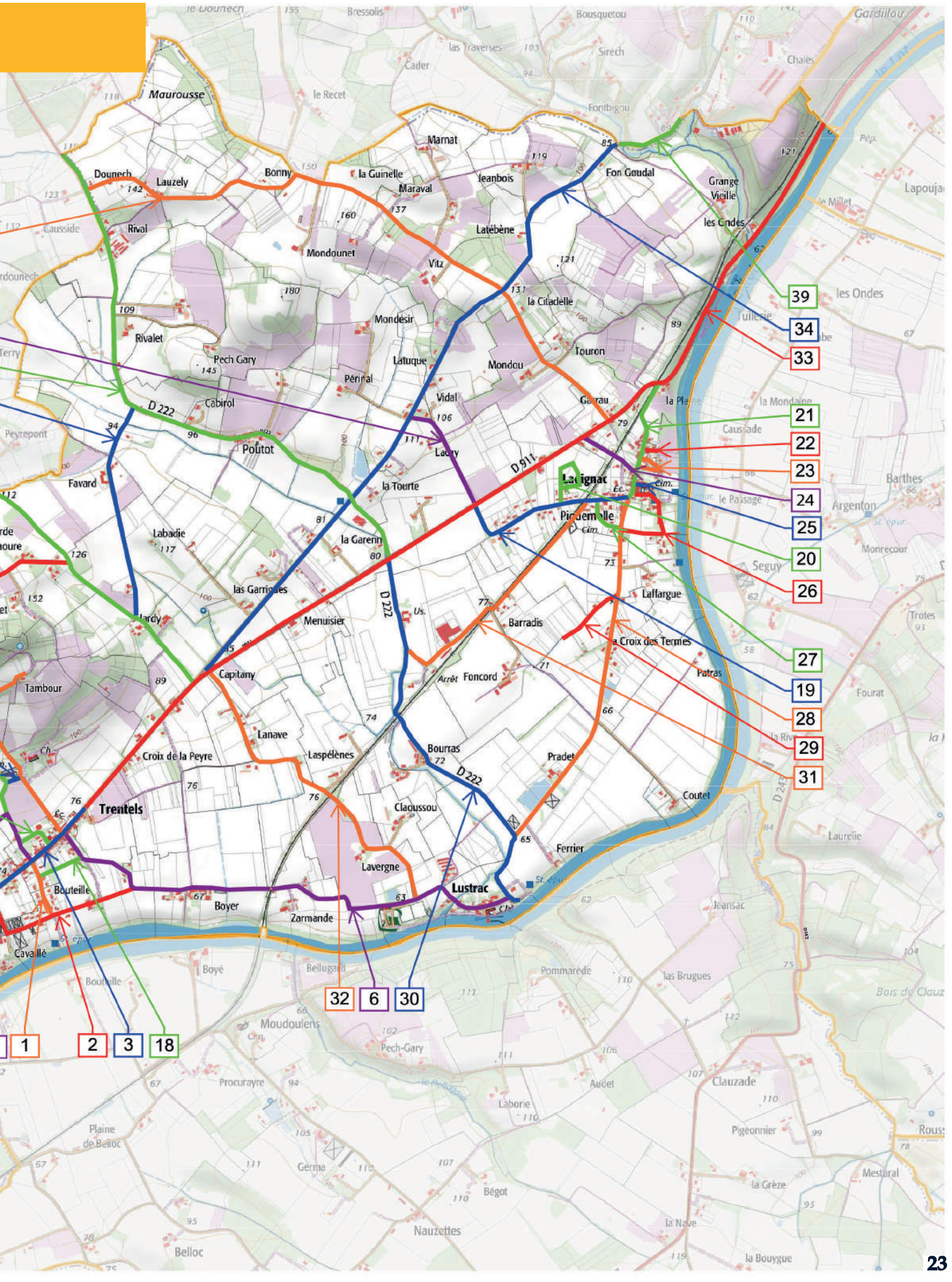
Maurousse
Bressolis
Bousquetou
Gardillou
las Traverses
Cader
Sirech
Chales
le Recet
Fontbigou
Marnat
Dounech
Lauzely
Bonny
la Guinelle
Maraval
Jeanbois
Fon Gaudal
Grange Vieille
Lapouja
Causside
Rival
Mondounet
Latébène
les Ondes
Vitz
la Citadelle
Mondésir
Rivalet
Pech Gary
Périnal
Latuque
Mondou
Touron
Cabirol
D 222
Poutot
Vidal
Lacy
Garrau
la Plaine
la Mondaine
Caussade
Peyrepont
Favard
la Tourte
D 911
Lacépède
Lacignac
Piquemolle
le Passage
Argenton
Barthes
Labadie
la Garenne
Seguy
Monrecour
las Garrigues
D 222
Laffargue
Menuisier
Barradis
Trotes
Tambour
Capitany
Foncord
la Croix des Termes
Patras
Fourat
Lanave
Laspélènes
Croix de la Peyre
Bourras
D 222
Pradet
Trentels
Claoussou
Coutet
Lavergne
Ferrier
Laurelie
Bouteille
Boyer
Zarmande
Lustrac
Jeansac
Cavaillé
Boyé
Bellugard
Pommarède
las Brugues
Bois de Clauzade
Moudoulens
Pech-Gary
Procurayre
Audet
Clauzade
Laborie
Plaine de Belloc
Germa
Pigeonnier
Roussel
Mestural
la Grèze
Bégot
Nauzettes
la Nave
Belloc
la Bouygue
39
34
33
21
22
23
24
25
20
26
27
19
28
29
31
32
6
30
1
2
3
18

ASSOCIATION PLEIN VENT

Après une année difficile suite aux contraintes sanitaires qui n'ont pas permis aux différents ateliers de fonctionner normalement. Tous ont repris depuis le mois de septembre. Dans de nouvelles salles de la commune après notre déménagement précipité de la maison des loisirs décidé par le conseil municipal. La municipalité a mis un camion à notre disposition et de nombreux bras pour nous aider , ce qui a permis que tout se passe au mieux.

Ce fut un moment empreint de nostalgique et difficile à vivre pour certains adhérents, notamment les membres fondateurs de l'association. Une page se tourne à nous de faire en sorte qu'elle continue à vivre et à avancer.

Nous avons aussi pu tenir notre assemblée générale qui incluait les exercices 2019-2020 et 2020-2021, un nouveau CA a été élu ainsi qu'un nouveau bureau.

Pour ces raisons et les conditions sanitaires, nous n'envisageons pas de manifestations pour le moment. Cependant les intervenants vous accueilleront avec plaisir au sein des ateliers. Ci-dessous vous trouverez la liste des différents ateliers ainsi que les horaires pour chacun d'eux :

- **Danses Occitanes** : le mercredi de 19h à 20h30 tél : 05 53 40 65 92
- **Débats d'Idées** : le 3eme mardi du mois de 21h à 23h tél : 05 53 41 60 05
  Chaque année un colloque sur un week-end est organisé au mois d'octobre
- **Dessin crayons aquarelle** : le mardi tous les 15 jours de 15h à 17h30 tél : 05 53 49 03 75/ 07 88 17 50 83
- **Écriture** : une fois par mois le vendredi de 9h à 13h tél : 06 78 23 90 82
- **Fa Si La Danser** Jazz Pop le lundi de 18h à 20h (enfants) Danse de salon le mardi de 18h à21h (adultes) tél : 06 43 36 81 07
- **Lecture à voix haute** : le jeudi tous les 15 jours de 10h à 12h tél 05 53 41 37 69
- **Les Milles – pattes** : randonnée le jeudi tous les 15 jours tél : 06 08 03 66 59
- **Yoga** : le mardi de 18h 45 à 20h15 tél : 05 53 41 48 12
- **Musique traditionnelle Irlandaise et Écossaise** : prochain stage le 22 janvier 2022
  inscriptions et renseignements tél : 05 53 41 79 60 / 06 79 07 52 67

N'hésitez pas à les appeler ou à vous renseigner auprès de l'association pour plus d'information.

Le but de notre association est de favoriser l'accès au plus grand nombre, dans cet esprit nous comptons faire avancer nos ateliers vers de nouvelles activités artistiques, musicales ou sportives.

La présidente,
Viviane Gorny

Meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2022, que vous puissiez trouver de nouvelles activités passionnantes auprès de notre association dans la convivialité et le partage

Association Plein Vent
31 rue du lavoir Ladignac 47140 Trentels
Tel : 06 71 12 69 24
Mail : **plein-vent-trentels@hotmail.fr**

Jumelage Perbais-Trentels-Ladignac

ELLES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT !!!!

Il y a un an nous espérions tous voir arriver des jours meilleurs, hélas trois fois hélas, 2021 ressemble bien à 2020.

Cette mauvaise période qui maintenant dure et met dans l'embarras toute notre communauté va certainement laisser de profondes traces.

Traces indélébiles et éternelles pour toutes les familles qui ont connu le malheur.
Traces économiques pour tous les professionnels qui, dans des registres divers et variés, ont souffert du marasme et de l'inquiétude.
Traces plus sournoises pour le milieu associatif qui a perdu pratiquement toutes ses sources de financement mais plus grave encore, qui devra remobiliser un bataillon de bénévoles pour relancer « comme avant ».

Cette période est propice aux bilans mais nous ne devons pas tomber dans la sinistrose mais croire que demain sera enfin un jour meilleur.

Beaucoup le pensent, pour preuve notre marché de noël organisé dans la salle des fêtes qui a réussi, malgré une météo catastrophique, à encourager tous les bénévoles et les a convaincus de ne pas baisser les bras.

Que sera l'année qui commence ? Difficile à prévoir, mais nous nous adapterons.

Si la situation sanitaire le permet, nous devrions recevoir nos amis belges et reprendre le cours normal des activités habituelles comme vide grenier, repas ou soirée dansante....

Il faut souhaiter que cette année nous gardera tous en bonne santé et qu'enfin brillera à nouveau un sentiment de bonheur et de sécurité dans les yeux de tous.

La grande famille du jumelage s'agrandit, si vous aussi vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter

Nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année 2022 !

Marylin LAMBERT
Présidente APTL

Les obligations des propriétaires

CHAPITRE III : DROITS ET OBLIGATIONS DES RIVERAINS
Règlement de voirie FUMEL VALLEE DU LOT

Les dispositions applicables en matière de police sur le domaine public routier sont fixés par l'article L141.2 du code de la voirie routière et de l'aricle L2122-21 du code général des collectivités territoriales. A ce titre, la gestion du domaine public routier communal est assurée par le maire ou par toute personne ayant reçu délégation.

Article 17 : Déneigement
Tout riverain des voies publiques communautaires doit balayer la neige et briser les glaces au droit de la propriété qu'il détient, occupe ou possède, sur la largeur minimale de 1.40 m, y compris le caniveau correspondant.

Article 18 : Propreté des trottoirs
Les habitants des immeubles riverains des voies publiques doivent maintenir en bon état de propreté des trottoirs au droit de leur domicile, et signaler toutes dégradations causées par un tiers.

Article 19 : Dépôts et abandon sur la partie publique
Il est interdit de déposer, en demeure ou de manière habituelle, ou d'abandonner sur les trottoirs les chaussées et l'ensemble du domaine public routier quelque objet ou matière que ce soit en dehors des jours habituels de collecte spécialisé par la collectivité.

Article 20: Taille des haies ou végétaux
Pour des raisons de visibilité et de sécurité routière, les haies ou végétaux situées en limite de propriété ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public.
Il appartient aux riverains de tailler les haies au droit de l'alignement afin que celles-ci ne dépassent pas.
En application de l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire d'une commune membre de la communauté de communes peut faire réaliser d'office, aux frais du riverain concerné et après mise en demeure préalable, tous travaux d'élagage qu'il estime indispensable à la préservation la sécurité routière.
La communauté de communes se réserve Le droit d'élaguer tous végétaux situés sur le domaine public.

Article 21 : Servitude de visibilité
Les articles L114-1 à L114 -6 et R114-1 et 2 du Code de la voirie routière fixent les obligations des rive rains.

Article 22 : Numérotage des maisons
L'article L2213-28 du Code général des collectivités territoriales précise que « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ; l'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instruc tions ministérielles ». Le numérotage des maisons constitue une mesure de police générale exercée par le maire pour des motifs d'intérêts généraux.

Article 23 : Les Accès
L'accès est un droit de la riveraineté, mais il est soumis à autorisation.
L'accès constitue une modification des dépendances du domaine public, qui est autorisé par une per mission de voirie. La communauté de communes, en sa qualité de gestionnaire de son domaine public est obligatoirement consultée à ce titre pour avis. Elle se prononcera au regard de la sécurité, et de tous projets affectant éventuellement l'emprise des voies communautaires.
Dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme, la communauté de communes impose au tant que de besoin, tout aménagement et tout équipement susceptibles d'améliorer la visibilité, de préserver la sécurité, de faciliter la fluidité du trafic routier.

Les droits et obligations pour chaque riverain:

Les dispositions et dimensions des ouvrages destinés à établir la communication entre la route et les propriétaires riverains, sont fixées par voie d'autorisation. Ces ouvrages doivent toujours être établis de manière à ne pas déformer le profil normal de la route et à ne pas gêner l'écoulement des eaux.
Si tel n'est pas le cas la communauté de communes se réserve le droit d'exiger le démontage de l'ou vrage aux frais du propriétaire.
L'entretien des ouvrages était à la charge du bénéficiaire de l'autorisation, sauf si la communauté de communes a pris l'initiative de modifier des caractéristiques géométriques de la voie, auquel cas elle doit rétablir les accès existants au moment de la modification.

Article 24 : Implantation des clôtures

Les haies sèches, clôtures, palissades, barrières doivent être établies suivant l'alignement, sous réserve des servitudes de visibilité.
Toutefois les clôtures électriques ou en ronces artificielles doivent être placées à au moins 0.50m en arrière de cette limite. Se référer au plan local d'urbanisme communal ou au plan local d'urbanisme intercommunal.

Article 25 : Ecoulement des eaux pluviales

L'écoulement des eaux, dans le fossé de la route, ne peut être intercepté sauf autorisation exception nelle.
Nul ne peut, sans autorisation, rejeter dans le domaine public communautaire des eaux provenant de propriétés riveraines à moins qu'elles ne s'y écoulent naturellement, et sans intervention « de la main de l'homme ».
L'écoulement des eaux pluviales provenant du toit ne peut se faire directement sur le domaine public.
Les eaux pluviales doivent être conduites jusqu'au sol par des tuyaux de descente.
Une permission de voirie fixe les conditions de rejet vers le fossé ou vers le caniveau.

Article 26 : Ecoulement des eaux insalubres

Tout rejet d'eaux insalubres est interdit sur le domaine public.

Article 27 : Aqueducs et ponceaux sur fossés

L'autorisation pour l'établissement, par les propriétaires riverains, d'aqueduc et de ponceaux sur les fossés des voies communautaires précise les dimensions à donner aux ouvrages et les matériaux à employer (à noter que le diamètre d'une buse doit être de minimum 400 mm).
Lorsque ces aqueducs ont une longueur supérieure à 20 mètres, ils doivent obligatoirement comporter un ou plusieurs regards pour visite et de nettoyage, suivant les prescriptions de l'arrêté d'autorisa tion. L'entretien des ouvrages est à la charge du demandeur.

Article 28 : Barrage ou écluse sur fossés

Les Autorisations pour l'établissement de barrage ou écluse sur les fossés des voies communautaires ne sont données que lorsque la surélévation des eaux ne peut nuire au bon état de la route ; elles pres crivent les mesures nécessaires pour que celle-ci ne puisse jamais être submergée. Elles sont toujours révocables, sans indemnité, si les travaux sont reconnus nuisibles à sa validité.
A défaut de leur exécution par les propriétaires, conformément aux prescriptions des autorisations, les travaux nécessaires pour rétablir le bon écoulement des eaux empêché par les aqueducs, ponceaux, barrages ou écluses construits sur les fossés peuvent être exécutés d'office par la communauté après mise en demeure non suivie d'effet et aux frais des propriétaires.

[…]

Article 33 : Plantations riveraines

Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure du domaine public routier communautaire qu'à une distance de 2 m pour les plantations qui dépassent 2 m de hauteur et à la distance de 0.50 m pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite de l'emprise.
Toutefois les arbres, arbustes et arbrisseaux de toutes espèces peuvent être plantés en espaliers, sans condition de distance, lorsqu'ils sont situés contre un mur de clôture et à l'intérieur de la propriété rive raine.
Lorsque le domaine public routier est emprunté par une ligne de distribution d'énergie électrique régulièrement autorisée, aucune plantation d'arbres ne peut être effectuée sur les terrains en bordure qu'à la distance de 3 m pour les plantations de 7 m au plus de hauteur, cette distance étant augmentée d'un mètre jusqu'à 10 m maximum pour chaque mètre de hauteur de plantation au-dessus de 7 m.
Toutefois des dérogations à cette règle peuvent être accordées aux propriétaires s'il est reconnu que la situation des lieux ou les mesures prises, soit par le distributeur d'énergie, soit par le propriétaire, rendent impossible la chute d'un arbre sur les ouvrages de la ligne électrique.
Les plantations faites antérieurement et à distances moindres que celles prescrites ci-dessus ne peuvent être renouvelées qu'à la charge d'observer les distances fixées.

Les sujets morts doivent être abattus et ne peuvent pas être remplacés.

Article 34 : Hauteur des haies vives

Aux embranchements routiers ou à l'approche des traversées de voies ferrées, la hauteur des haies ne pourra excéder 1 m au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 m comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau. La même hau - teur doit être observée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 m dans les alignements droits adjacents.
Nonobstant les dispositions qui précèdent, il peut toujours être commandé de limiter à 1 m la hauteur des haies vives bordant certaines parties du domaine routier communautaire lorsque cette mesure est commandée par la sécurité de la circulation.
Les haies plantées après autorisation antérieure à la publication du présent règlement et à des distances moindres que celles ci-dessus, peuvent être conservées, mais elles ne peuvent être renouvelées qu'à la charge d'observer cette distance.

[…]

Article 39 : Dépôts de matériaux et de bennes à gravats

Le dépôt de matériaux et de bennes à gravats sur le domaine public est soumis à l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée par le maire de la commune concernée par les travaux, qui se voit confirmé par le service gestionnaire de la voirie, pour une durée ne pouvant excéder la durée du chantier sauf exception justifiée.
Il est interdit d'embarrasser la voirie en y déposant sans nécessité des matériaux et objets quelconques susceptibles d'empêcher ou de diminuer la liberté et la sûreté du passage.
Pour l'exécution de travaux régulièrement autorisés, les matériaux provenant des riverains ou destinés à leur réparation ou à leur construction, pourront être déposés sur la voirie dans l'hypothèse où il serait impossible de le faire sur la propriété privée.
La confection de mortier ou de béton est interdite sur la chaussée. Elle peut être tolérée sur les accote ments et dépendances de la voie à la condition d'être pratiquée sur une auge appropriée.
Les gravats doivent obligatoirement être collectés dans des bennes ou sacs à gravats. Le stationnement des bennes ne doit jamais entraver le libre écoulement des eaux, ni porter atteinte à la sécurité du pas sage des piétons.
Les bennes et les dépôts de matériaux doivent être protégés, aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, par des feux de stationnement nettement visibles de nuit et des dispositifs rétro réfléchissants.
Toutes dispositions doivent être prises pour que la voirie ne puisse être détériorée par le dépôt de maté riaux ou d'une benne.
La réfection des dégradations occasionnées à la voirie est à la charge du titulaire de l'autorisation.
Aucun dépôt de matériels ou matériaux et le stationnement de véhicule n'est autorisé sur les espaces verts.

Des abords élagués, un réseau préservé

En favorisant une démarche pérenne et récurrente d'élagage au sein de la collectivité, le taux de signalisations diminue de 50%.

Par ailleurs, en coordination avec les opérateurs, des campagnes d'élagage peuvent être organisées par les collectivités sur l'ensemble de leur territoire. Ces initiatives ont déjà démontré toute leur efficacité dans la sauvegarde de ces réseaux.

L'élagage est une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs.

Sécurité des personnes, préservation des réseaux, esthétisme des parcs et jardins et santé des végétaux.

L'élagage, une responsabilité collective au bénéfice de tous

Orange - SA au capital de 10 640 226 396 €
111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux
380 129 866 RCS Nanterre

Ne pas jeter sur la voie publique

Afin de prévenir l'endommagement des réseaux de communications électroniques et de permettre le déploiement de ces réseaux, l'élagage est un combat commun que nous, Orange, devons mener avec les collectivités locales et qui s'inscrit dans un cadre législatif qu'il convient de faire respecter.

Les efforts d'Orange pour entretenir le réseau ne faiblissent pas puisque nous continuons de le moderniser, d'intervenir pour assurer sa maintenance préventive et de poursuivre son déploiement.

Si une coopération d'Orange avec les collectivités locales est incontournable et vertueuse, la commune peut également inciter les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier.

Par ailleurs, un référent du réseau cuivre par département est identifié au sein d'Orange. Il est un interlocuteur privilégié pour échanger sur les difficultés rencontrées et, dans le cas d'une action d'élagage à entreprendre, adapter la démarche adéquate selon la situation juridique de l'occupation identifiée.

Les bénéfices de l'élagage

Il apparait indispensable de conserver une cohérence entre les politiques environnementales actuelles et le développement et le bon fonctionnement de nos outils de communication.

L'élagage et le débroussaillage permettent notamment d'éviter les chutes de branches et de limiter les risques de détérioration des installations qui pourraient entraîner une interruption des services.

Les bénéfices de l'élagage sont multiples pour

La collectivité

Garantir la sécurité des personnes.

Sauvegarder la sûreté et la commodité des passages, la conservation des chemins et garder une vision esthétique de l'environnement.

Préserver les réseaux filaires aériens.

Maintenir la continuité des services de communication.

Accélérer le déploiement du réseau fibre.

Développer l'attractivité du territoire grâce à un réseau de qualité favorisant le télétravail.

Le propriétaire

Favoriser une bonne santé de ses arbres et préserver leur qualité, leur esthétisme et un confort de récolte.

Limiter le ramassage des feuilles.

Prévenir la chute de branches.

Prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communication électronique.

Anticiper par un ébranchage régulier diminue le nombre d'élagages, plus coûteux et plus complexes.

L'opérateur

Garantir une sécurité et une fiabilité du réseau.

Faciliter le tirage des câbles en cas de déploiement de fibre optique.

Initier une coopération avec la collectivité favorisant la sauvegarde des réseaux.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

L'élagage un enjeu pour tous

Règles et responsabilités

L'élagage, un enjeu pour tous

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an.* L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique.

Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Techniques d'élagage

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi, Enedis a recours à la technique de la "girafe".

ÉLAGAGE PAR "GIRAFE"

La "girafe" est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

Les nouvelles techniques complètent l'élagage traditionnel. Ainsi, les élagages sont de plus en plus performants et garantissent chaque jour une meilleure qualité de l'acheminement électrique.

30 000 km

C'est la longueur de lignes élaguée chaque année

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le Code de l'Énergie reconnait à Enedis le droit de *« couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »*

Les responsabilités

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
  ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

** Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »

Les règles et les distances

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

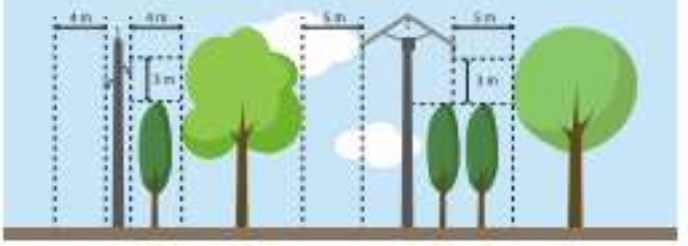

Isolateurs rigides — Isolateurs suspendus

LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts

En agglomération — Hors agglomération

LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts

Enedis peut demander que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : *« la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».*

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes.
Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Enedis, l'électricité en réseau

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet

enedis.fr — enedis.officiel — @enedis — enedis.officiel

Enedis - Tour Enedis, 34 place des Corolles - 92079 Paris La Défense

Et pour mes déchets, je fais quoi ?

Emballages ménagers recyclables

Bouteilles et flacons en plastique, emballages et briques en carton, tous les sacs, sachets et films en plastique, emballages en métal

Verres

Bouteilles et bocaux en verre

Papiers

Journaux, magazines, prospectus, annuaires, catalogues, livres, courriers et enveloppes

Il ne reste alors que la poubelle de salle de bain et de ménage !

Le compostage permet de réduire considérablement vos déchets !

Les tontes de gazon, feuilles mortes, branches broyées, et tout autre déchet organique, une fois compostés, contribuent à un engrais 100% naturel et surtout reste une pratique économique et écologique.
Nous vous proposons deux modèles de composteurs en plastique de **400 litres** (10€) **ou 600 litres** (15€).

Comment procéder ? À la maison ou pour mon quartier, **réservez un composteur** auprès de l'équipe prévention du service Environnement de Fumel Vallée du Lot, au **07 57 44 14 33.**

Les restes de repas, épluchures (fruits et légumes), filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeuf, papier essuie-tout, feuilles mortes, broyat, écorces, sciure...

BROYAGE DES BRANCHAGES

Quels déchets sont concernés ?

Ce sont les branches dont le diamètre n'excède pas 15 cm et mesurant 1 à 2 mètres.

La tonte de pelouse, les feuilles mortes et les souches **ne sont pas acceptées.**

Comment procéder ?

Seul ou en regroupement de voisins, **prenez rendez-vous** auprès du service Environnement de Fumel Vallée du Lot, au **06 84 14 73 51, pour effectuer le broyage de vos branchages.**

Si vous souhaitez récupérer le broyat pour l'utiliser en paillage au jardin et amender le composteur, prévoyez un contenant à présenter à l'agent.
Ce nouveau service remplace la collecte mensuelle en porte à porte.

ENCOMBRANTS - FERRAILLES

Quels déchets sont concernés ?

Ce sont les déchets trop volumineux que vous ne pouvez pas transporter à la déchèterie (matelas, meubles, congélateur...).

Comment procéder ?

Prenez rendez-vous au **06 45 38 85 27.**
Pensez à sortir vos déchets devant chez vous UNIQUEMENT la veille au soir de la collecte !

DÉCHETTERIES

4 déchetteries sont à votre disposition sur l'ensemble du territoire
Montayral, Blanquefort-sur-Briolance, Tournon d'Agenais et Penne d'Agenais.
L'accès est totalement **GRATUIT !**

LOCATION DE BENNES

■ Si vous avez une grande quantité de matériaux à éliminer et que vous ne pouvez pas les transporter en déchetterie, **prenez rendez-vous** auprès de Fumel Vallée du Lot, au **06 45 38 85 27** pour la location de benne d'une capacité de 8 m³, qui sera livrée à domicile pour une durée de 4 jours maximum aux tarifs suivants :

- Ferrailles, mobilier, cartons : **80 €**
- Végétaux, bois, tout-venant: **120 €**

Un seul type de matériau par benne. Gravats non acceptés.

Renseignements : Service Environnement - Fumel Vallée du Lot
Les horaires d'ouvertures des déchetteries et les informations complémentaires, sont disponibles en Mairie, ou sur le site : **www.fumelvalleedulot.com**

DÉCHETTERIE DE PENNE D'AGENAIS

Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Du 01 novembre au 29 février	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h
Du 01 mars au 30 juin et du 01 septembre au 31 octobre	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h
Du 01 juillet au 31 août	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h

DÉCHETTERIE DE MONTAYRAL

Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Du 01 novembre au 29 février	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h / Après-midi 14h-17h
Du 01 mars au 30 juin et du 01 septembre au 31 octobre	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h / Après-midi 14h-18h
Du 01 juillet au 31 août	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h	Continu 7h - 15h

ALSH ADOS

CONTACT

Pôle Développement Économique

34 avenue de l'usine, 47500 FUMEL

Tél. : 05 53 36 88 58 Port : 07 57 54 21 15

e-mail :jrobert@cc-dufumelois.fr

Facebook Pôle Jeunesse

Ouverture : les mercredis,toutes vacances scolaires (sauf Noel)

2022

EN CAS DE VIOLENCES

brisez le silence !

PERMANENCES de la MAISON DES FEMMES
Mairie de MONTAYRAL
2 lundis par mois

- SANS RENDEZ VOUS
- ANONYME
- GRATUIT

FUMEL
VALLÉE DU LOT

femmes

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES LA LOI VOUS PROTÈGE

APPELEZ LE 3919

FUMEL
VALLÉE DU LOT

CALENDRIER DES PERMANENCES POUR 2022

Les lundis suivants, de 9h à 12h

10 et 24 janvier	13 et 27 juin
07 et 28 février	12 et 26 septembre
14 et 28 mars	10 et 24 octobre
11 et 25 avril	07 et 21 novembre
09 et 23 mai	05 et 19 décembre

Pas de permanence en juillet ni en août

ACCUEIL DE JOUR DEPARTEMENTAL
4 RUE DARFEUILLE, 47300 VILLENEUVE SUR LOT
TEL : 05 53 40 03 62 - maison.femmes@laposte.net
Du lundi au vendredi, 9h -17h

Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : Pixabay.
Conception - Réalisation : Service Communication de Fumel vallée du Lot.
Imprimé en 400 exemplaires par l'imprimerie MOLINIE à Saint-Vite (47500).

ESPACE DE VIE SOCIALE FAMILLES RURALES

- Aide aux devoirs pour les collégiens
  MARDI ET MERCREDI 13H30 à 15H00
  Sur inscriptions
- Atelier créatif
  MERCREDI 18h00 à 19h30
- LudoMiniz ateliers à thème pour les moins de 4 ans
  LUNDI 10h00 à 11h30
- Café habitants
  DERNIER SAMEDI DU MOIS 10h30 à 11h45
- Ludothèque
  MERCREDI 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17H30
  SAMEDI 9h30 à 12h00
- Réunions d'informations parents, santé, fluides, nouveaux arrivants
  UNE FOIS PAR MOIS
- Actions jeunes projets sur le territoire
- STEP
  MERCREDI 18h45 à 19h45 Salle Jules Jacques à partir de 16 ans

- Permanence défense du consommateur
  SUR RENDEZ-VOUS
- Ecrivain public
  SUR RENDEZ-VOUS

Familles rurales
Vivre mieux !

Association Familles Rurales Ancrages « Ferrié »

47140 Penne d'Agenais

05 53 01 57 52

afrpennoise@gmail.com

SALLE DE RÉUNION

Location de la salle de réunion équipée du matériel nécessaire à une visioconférence / coworking : Tarif 250€

Renseignements :
mairie@ville-pennedagenais.fr
Tel : 05 53 36 25 25

AGORA
PENNE D'AGENAIS

15 bis rue des écoles
47140 Penne d'Agenais

@agorapennedagenais

Agora Penne d'Agenais

FRANCE SERVICES

- **GUICHET ACCUEIL** (Orientation et information vers les partenaires)
- **AGENCE POSTALE COMMUNALE**
- **Agence Nationale des Titres de Sécurités (ANTS)** (Passeports, carte d'identité) **SUR RENDEZ-VOUS PAR TÉLÉPHONE**
- **MAIRIE ANNEXE** (urbanisme, Centre Communale d'Action Sociale, accueil)
- **PERMANENCE PARTENAIRES** (impôts, Assistance sociale, conciliateur de justice) **SUR RENDEZ-VOUS PAR TÉLÉPHONE**
- **MULTIMEDIA SUR RENDEZ-VOUS** (Aide aux démarches en ligne)

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H30 à 12H00 ET DE 13H00 à 17H00

LE SAMEDI DE 9H00 à 12H00

Tel : 05 53 36 25 25

franceservices@ville-pennedagenais.fr

Site : villepennedagenais.fr

BIBLIOTHÈQUE

INSCRIPTION GRATUITE

- Carte de lecteur
- Réservation de livre en ligne
- Accueil de classes et de groupes

LES MARDI, JEUDI, VENDREDI

DE 16H30 à 18H30

MERCREDI DE 10H à 13H ET DE 15H30 à 18H30

SAMEDI DE 9H à 13H

Tel : 05 53 71 72 89

bibliotheque@ville-pennedagenais.fr

Site : bibliotheque@ville-pennedagenais.fr

FABLAB

- Ateliers impression 3D
- Atelier bricolage numérique
- Accueil classes et groupes
- Libre accès aux heures d'ouverture

LE MERCREDI
DE 14H à 17H15

Tel : 05 53 71 72 89
david.graison@conseiller-numerique.fr

BUREAUX ADMINISTRATIFS

- Secrétariat du Maire et service communication **Tel : 05 53 36 25 22**
- Facturation cantine et inscription scolaire **Tel : 05 53 36 25 21**

mairie@ville-pennedagenais.fr

Site : villepennedagenais.fr

msa santé famille retraite services

Dordogne Lot-et-Garonne

https://dlg.msa.fr/lfp

Nous téléphoner

Vous pouvez contacter la MSA Dordogne, Lot et Garonne par téléphone
du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
le vendredi de 8h30 à 15h30
au **05 53 67 77 77**

L'accueil téléphonique est fermé le dernier jeudi du mois.

Une assistance Internet est à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 pour répondre à vos questions de connexion, perte de mot de passe, navigation au 03 20 90 05 00

Cette assistance ne répond pas aux demandes à caractère législatif ou réglementaire

Pensez à venir avec ses documents :

Pour compléter un dossier CAF
Numéro allocataire
Code confidentiel
3 derniers bulletins de salaire
Dernier avis d'imposition

Dossier d'assurance maladie et retraite
Numéro de sécurité sociale
Code confidentiel et adresse mail

Dossier emploi
Identifiant
Mot de passe
CV

Dossier impôts
Numéro fiscal
Mot de passe

***Il est possible que d'autres documents soient demandés pour compléter votre dossier**

Carsat Retraite & Santé au travail
ANTS
MINISTÈRE CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
FINANCES PUBLIQUES
LOT-ET-GARONNE Le Département
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
pôle emploi
MAIF
ALLOCATIONS FAMILIALES
L'Assurance Maladie
L'Assurance Retraite
LA POSTE

Un guichet unique porté par la collectivité pour toutes vos démarches administratives avec l'aide de nos partenaires !

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE SERVICES

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h
et de 13h à 17h
Le samedi de 9h à 12h

LES SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS !

Facebook de la Commune de Penne d'Agenais

Site de la Commune de Penne d'Agenais

Tel : 05 53 36 25 25
franceservices@ville-pennedagenais.fr
15 bis rue des écoles
47140 Penne d'Agenais

GUICHET ACCUEIL FRANCE SERVICES et AGENCE POSTALE COMMUNALE

Informations, conseils et orientation auprès du service compétent
Mise en relation avec les partenaires

Corinne

CCAS
Aide et accompagnement dans vos démarches administratives et sociales

Nadia

URBANISME
Dépôt de demande d'autorisation de construction (Permis, déclaration et certificat d'urbanisme)

Christine

PERMANENCE MAIRIE
1 place Paul Froment
47140 Penne d'Agenais
Du mardi au vendredi de 13h00 à 17h00

Marine

ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
Demande de carte d'identité et passeport
SUR RENDEZ-VOUS

Nouvel accueil des demandes de cartes d'identités et passeport !

POUR VOUS ACCUEILLIR !

FAB'LAB
Bricolage numérique
Impression 3D

David

LIBRE ACCÈS

ESPACE NUMÉRIQUE
Accompagnement et aide dans les démarches administratives en ligne
Aide : Navigation internet, utilisation boîte mail, traitement de texte et l'accès aux outils numériques
SUR RENDEZ-VOUS
(pour un accompagnement)

ANIMAUX

Identification et stérilisation/ castration des chats et des chiens

La commune de Trentels met en place en collaboration avec L'ARPA une campagne d'identification et également de stérilisation /castrations pour les chiens et les chats.

Dans ce cadre une aide financière pour vous aider à vous mettre en conformité avec la loi.

La loi : L'identification obligatoire des chiens, chats et carnivores domestiques prescrits à l'article L. 212-10 comporte, d'une part, le marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et, d'autre part, l'inscription sur le ou les fichiers prévus à l'article D. 212-66 des indications permettant d'identifier l'animal.

Les propriétaires fautifs s'exposent à une amende de 750 € (contravention de 5e classe)

Votre demande doit être adressée à la mairie par écrit (mail ou courrier)

Pour plus d'informations, prenez contact au 06 25 37 52 59.

Procédure si un animal est trouvé errant sur la commune de Trentels

- Animal identifié : Capture et mise en sécurité puis recherche du propriétaire
- Non Identifié : Capture et mise en sécurité puis transfert à la Fourrière de Caubeyres

Si vous trouvez un chien ou un chat

Signaler le à la mairie (en dehors des heures d'ouverture : 06 25 37 52 59)
Contrôle-s'il est identifié
Mettez-le sur les réseaux sociaux (Pattes en cavale 47, petalert 47, ….)
Signalez-le sur le site internet de l'ICAD

Si vous perdez un chien ou un chat

Signaler le à la mairie et à l'ICAD
Annoncez le sur les réseaux sociaux (Pattes en cavale 47, petalert 47, ….)
Contacter les vétérinaires de la région (St Sylvestre – Montayral- Monflanquin…)
Signaler le à la Fourrière de Caubeyres 05 53 79 46 72

Vous trouvez un lecteur de puce chez votre vétérinaire, mais aussi à la mairie de Trentels !

S.I.V.U. Chenil fourrière de Lot & Garonne

Quel est le fonctionnement du Chenil ?

La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis et placés sous procédure judiciaire. **Suite à un 1er contact par téléphone,** elle récupère les animaux uniquement suite à **une demande écrite du maire de la commune** par l'intermédiaire d'un document signé par le maire : **le "bon de Mairie".**

Elle ne peut prendre en charge les animaux amenés par des particuliers que s'ils sont munis de cette autorisation signée par le maire de la commune où a été trouvé l'animal.

L'équipe procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et leur restituent l'animal lorsqu'ils le réclament.

IDENTIFICATION

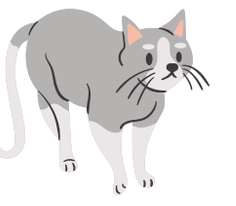

Les animaux sont obligatoirement identifiés (par puce électronique) avant leur remise à propriétaire ou cession aux associations.

! En aucun cas le S.I.V.U. ne capture les animaux errants !

A l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions suivantes :

- Remis à son propriétaire s'il se fait connaître avant cession à un refuge,
- Après avis du vétérinaire :

° le gestionnaire **cède l'animal à titre gratuit aux associations (SPA) disposant d'un refuge qui, seules sont habilitées à proposer des animaux à l'adoption.**

° Après l'expiration d'un délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité et en dernier recours, il procède à l'euthanasie de l'animal (article L211-25 du CRPM)

8 JOURS POUR RECLAMER L'ANIMAL

MAIS

Les euthanasies peuvent être évitées grâce à :
plus d'identifications = MOINS d'abandons d'animaux
plus de stérilisations = MOINS d'animaux errants

Rappel : **www.chenil-fourriere47.com** - toutes les photos des animaux présents en fourrière qui attendent leur propriétaire.

Inscription électorale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Pour participer à n'importe quel scrutin il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales de sa commune de domiciliation ou de résidence.

Pour voter, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Pour s'inscrire par internet ?

Aller sur le lien : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite.
Attention aux sites internet privés.
En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

Plan d'alerte d'urgence le formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif

Le saviez-vous ?

Le registre nominatif communal est un document obligatoire pour toutes les communes.

A quoi sert-il ?

En cas de crise majeure (canicule notamment), les personnes vulnérables et/ou isolées doivent faire l'objet d'un accompagnement adapté à l'événement.
Lors d'un éventuel déclenchement, un contact périodique sera organisé par la commune afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites.

Il important de vous inscrire.

Le Maire, les conseillers et le personnel municipal pourront ainsi mieux vous aider et vous soutenir si besoin. Dans ce bulletin, nous vous avons laissé un imprimé pour nous le dire.
Il sera aussi disponible en Mairie.

Kinésithérapeute –Ostéopathe à Trentels

Depuis le 08 novembre 2021, un nouveau centre de kinésithérapie a ouvert dans les anciens locaux du Centre des loisirs. Il accueille un Kinésithérapeute –Ostéopathe, Benoît FAUCHER, 45 ans.
Ce centre est équipé d'un grand plateau technique avec de nombreux matériels et d'une pièce destinée à la rééducation vestibulaire avec du matériel permettant la réalité virtuelle.

Les rendez-vous peuvent être pris par internet sur le site : maiia.fr
ou par téléphone au 06.52.10.20.46.

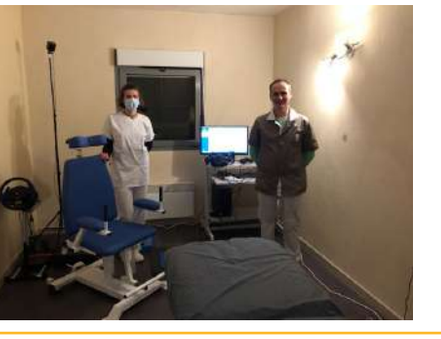

CONSEILS PRATIQUES

UTILISEZ VOTRE COMPTEUR
POUR DÉTECTER LES FUITES CACHÉES

Votre compteur permet de vérifier l'étanchéité de votre réseau privé : fermez tous vos robinets, vérifiez qu'aucun appareil consommateur d'eau n'est en marche puis regardez votre compteur.

> **Votre compteur comporte un témoin de passage d'eau** qui doit être immobile lorsque tous vos robinets sont fermés. Si, tous robinets fermés, il tourne, il y a probablement une fuite sur votre installation.

> **Votre compteur n'a pas de témoin de passage d'eau :**

- relevez les hectolitres, décalitres, litres.
- attendez au moins 2 heures sans faire couler d'eau, puis retournez vers votre compteur :

→ **Si les chiffres sont identiques :** aucune consommation n'a été enregistrée, votre réseau est bien étanche.

→ **S'ils ont changé :** il y a probablement une fuite. Si vous soupçonnez une fuite, contactez un plombier.

LIRE LES INDEX DE VOTRE COMPTEUR

Sur le cadran de votre compteur, la première série de chiffres indique un volume en m³. La deuxième série de chiffres affiche les hectolitres, décalitres et litres.

0	2	5	4	3	5	4	5
10 000	1 000	100	10	1 m³	HL	DL	L

Exemple : Tous robinets fermés, le compteur indique : 2 543.545. 2 heures après, les chiffres sont : 2 543.563. Calculez la différence : 563 - 545 = 18. 18 litres ont été consommés en 2 heures, soit 216 litres pour 24 heures. La fuite représente 78 480 litres par an (plus de 78 m³).

SAUR
Siège social : 11, chemin de Bretagne
92130 Issy-les-Moulineaux
www.saur.com

Saur - S.A.S. au capital de 101 529 000 € - R.C.S. Versailles 339 379 984 R.C.S. Nanterre
TVA intracommunautaire : FR 28 339 379 984 - NAF 3600 Z.

Saur Direction Clientèle - DGP 02 - Groupe Burlat Rodez - 13/2021 - ISO 14001

PROTÉGEZ VOTRE COMPTEUR

LORSQUE REVIENT L'HIVER, PROTÉGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU

Installé à l'extérieur ou à l'intérieur de votre propriété, dans une cave ou un garage, votre compteur d'eau craint le gel. Quelques précautions éviteront que votre compteur ne se brise sous la pression de l'eau gelée... et que vous ne soyez privé d'eau !

VOTRE COMPTEUR EST PLACÉ DANS UN REGARD, À L'EXTÉRIEUR

- Isolez les parois du regard à l'aide de plaques de polystyrène et utilisez des sacs remplis de billes ou de débris de polystyrène pour isoler le compteur ;
- Fermez bien le regard.

ATTENTION !

> n'utilisez ni feuilles mortes, ni paille, ni laine de verre. En se décomposant, les végétaux encombrent le regard de déchets qui rendent difficile l'accès au compteur. La laine de verre n'est pas adaptée à une protection extérieure.

> ne jetez pas les billes de polystyrène en vrac dans le regard : elles rendent le compteur difficilement accessible.

VOTRE COMPTEUR EST DANS UNE CAVE OU UN GARAGE

En cas de grand froid, il n'est pas à coup sûr à l'abri du gel :

- protégez les canalisations et le compteur à l'aide d'un matériau isolant (laine de verre ou gaine isolante en mousse, par exemple).

SI LA PÉRIODE DE GEL SE PROLONGE

Laissez couler un mince filet d'eau à l'un de vos robinets afin d'assurer une circulation constante dans votre réseau d'eau intérieur. Ce procédé qui évite à l'eau de geler n'est bien sûr à n'utiliser que pour de courtes périodes.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

- N'interrompez pas totalement votre chauffage
- Fermez le robinet avant compteur et vidangez votre installation à l'aide de la purge située juste après votre compteur. Attendez la vidange complète afin de vous assurer que le robinet avant compteur est bien fermé.

SOYEZ VIGILANT !

Le compteur est placé sous votre responsabilité. En cas d'incident, le coût de son remplacement serait à votre charge.

La commune a son site internet.

Vous pouvez le visiter en allant sur le lien joint : **https:/www.trentels.fr/**

Informez-vous en temps réel avec ILLIWAP alertes, actulalités, évènements , travaux

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE VERSION D'ILLIWAP
RECHERCHER UNE STATION

les citoyens peuvent rechercher la station qui les intéresse en tapant le nom de la station en quetion ou le code illiwap associé directelent dans la barre de recherche de leur mobile

Ils peuvent également scanner le QR Code de la station via le scanner intégré.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE VERSION D'ILLIWAP
S'ABONNER À UNE STATION

Une fois que la station recherchée s'affiche, les citoyens peuvent s'y abonner en cliquant sur « SUIVRE »

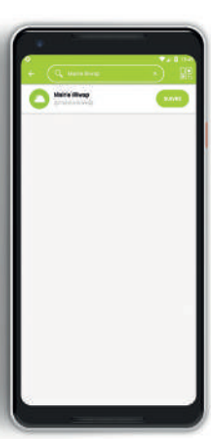

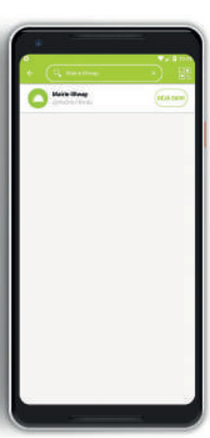

Une fois l'abonnement pris en compte, la station vient se placer dans l'onglet « Mes stations » de l'application.

Le bouton «SUIVRE» est remplacé par le bouton «DEJA SUIVI»

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE VERSION D'ILLIWAP
FIL D'ACTUALITÉ

L'ensemble des messages émanant des stations auxquelles le citoyen est abonné, ou encore les informations géolocalisées envoyées par les communes où le citoyen sera de passage, s'affichent dans le fil d'actualité de leur application.

Ce fil d'actu est accessible sur l'écran «Accueil» de l'application

Infos légales :
Directeur de publication : Lionel Paillas
Commission Communication : Elisabeth Faubel, Responsable
Mise en page et graphisme : Claire Bonneilh - Site internet : Richard Bonnor
450 exemplaires